

PRÉFACE

Au moment où les grands médias s'intéressent à d'autres approches des « grands » anciens qui ont exercé le pouvoir, de Néron à saint Louis, une biographie de Caracalla vient à point ré-interroger les leçons reçues des sources sur un personnage aussi controversé. Quand des médecins, ouvrant le procès médiatique de Néron, réexaminent à l'aune des savoirs actuels et à l'aide des nouvelles technologies les pathologies supposées et les crimes monstrueux imputés à ce « malade » qui gouvernait l'Empire, les suspicions avancées à l'égard des allégations d'auteurs anciens trouvent un nouveau crédit. Avec son invitation à une relecture critique des informations transmises par la tradition, Pierre Forni s'inscrit ainsi dans un courant salutaire qui a pris quelque vigueur depuis les années 90 du dernier siècle.

Certes Caracalla n'a jamais atteint la renommée de Néron ou même de Commode dans l'imaginaire collectif nourri à la vulgate de la tradition sénatoriale. Il n'en partage pas moins des traits essentiels de la caricature qui fait florès au Star system des « mauvais empereurs ». Déconstruire l'image reçue du tyran dévoyé, mégalomane, fratricide, parricide même peut-être, et sénatophobe, s'est donc imposé en préalable, comme évidence pour tenter d'apprécier au plus près à la fois la portée du règne et la place qui y revient à un prince éduqué, bien informé des réalités de l'Empire, héritier perméable aux mutations déjà advenues et sensible aux avancées de son temps. Mais, au-delà du grossissement médiatique et partisan destiné à faire pièce à un prince aux tendances égalitaires et aux goûts par trop populaires, la réalité, têtue, est bien là aussi. Dès lors, comment rendre à la figure de Caracalla entre histoire et légende, sa part d'historicité, comment aborder un personnage aussi controversé et calomnié ? En décryptant une personnalité qui ressort infiniment plus complexe que l'image héritée de la polémique, l'ouvrage pointe bien les dangers d'un pouvoir autoritaire et sacralisé, cet « absolutisme mysticisant » dénoncé notamment par Dion Cassius, proche de Septime et meilleur ennemi de

Caracalla, quand le fils dégénère, fruit délétère d'une dynastie mâtinée d'indigénat punico-berbère et d'orientalisme syro-phénicien, Rome n'est décidément plus dans Rome.

Comment évaluer la pertinence, politique et morale, et simplement humaine, des réponses apportées, en ce premier III^e siècle de notre ère, aux problèmes majeurs des métissages sociaux et culturels nés de la domination impérialiste de Rome et à l'émergence, qui ne lui est pas totalement étrangère, sur la scène impériale des populations de ce *Barbaricum** vital qui bousculent toujours plus les frontières du *nomen Romanum** ? Ce *limes** fait de forts, de murs et de lignes de défense s'avère chaque jour impuissant à contenir les *populi externi** dont bien des éléments sont déjà là dans l'Empire. La revendication du modèle d'Alexandre, récurrent dans le monde romain et qu'il partage avec nombre d'empereurs et généraux, peut alors prendre une autre dimension qui touche à la rencontre des peuples, nécessité non sans contradiction quand Caracalla construit un mur frontière en Germanie et fait d'Édesse une colonie. L'écho incontestable dans notre actualité la plus brûlante que rencontrent les solutions mises en œuvre par l'empereur et les juristes sévériens a logiquement conduit l'auteur, au-delà de la romanité, à s'interroger, et à interroger ses lecteurs, sur la portée universelle de sa « Constitution Antonine », ou Édît de Caracalla, qui ouvre la citoyenneté romaine à tous les habitants libres de l'Empire, à quelques exceptions, et garantit, face à cet élargissement du droit romain, le respect des droits locaux.

Mais pour cela il fallait tenter de comprendre Caracalla, la nature de l'homme et le comportement de l'empereur à partir des données disponibles, il fallait revenir sur la fabrication de la légende noire de ce énième « mauvais empereur » selon un syntagme aujourd'hui en débat. Ce faisant, cette plongée dans la logique de l'historiographie pro-sénatoriale a permis d'éclairer l'ampleur des conflits politiques, en ces temps où, au-delà des intrigues de palais et des affaires plus ou moins criminelles, traversées par une « guerre de succession », l'errance militaire des empereurs et des organes de l'État participe de la fragilité du pouvoir comme de l'inquiétude anxieuse de ses détenteurs. Émerge alors de l'enquête de Pierre Forni une personnalité assurément complexe : « le plus pieux des hommes », à la fois conservateur du panthéon classique et

résolument ouvert au revival du mysticisme ambiant, « fidèle d'Apollonios de Tyane », exalté par Philostrate, élève doué et respectueux de son maître de rhétorique, le sophiste Aelius Antipater, dont il applique efficacement les leçons devant le Sénat, ami des arts, honoré du poète Oppien qui lui dédie ses *Cynégétiques*, bon cithariste et féru de Mésomédès, le très en vogue « Lulli d'Hadrien », Caracalla, soucieux de ses soldats – trop pour certains ? – est aussi proche des juristes appliqués à humaniser le droit. Autant de traits, quand ils ne sont pas cités comme éléments à charge lourdement convoqués par ses détracteurs, qui viennent en contrepoint pour rééquilibrer la présentation du prince dans les textes. L'insistance sur la bassesse de l'homme, mû par la violence la plus brutale, vient alors contaminer et saper l'action de l'empereur.

Or l'implication de Caracalla dans la gestion juridique et administrative de l'Empire, pour discutée qu'elle ait pu être, apparaît incontestable, jusque dans les restructurations brutales qui suivent la mort de Septime Sévère, et lui permettent d'impulser ses projets en modulant le « règne des juristes stoïciens » qui ont imprimé son sceau à la dynastie. Héritier d'un personnel compétent, où ne siègent pas seulement des délateurs, et d'une chancellerie bien organisée et efficace, l'empereur a veillé au maintien de la tranquillité intérieure, en dépit de difficultés accrues par la lourdeur des charges et l'inflation. Les préoccupations, largement partagées en ce début du III^e siècle, pour une nécessaire justice ne semblent pas étrangères à Caracalla que nombre d'inscriptions, faisant entendre une autre musique que les textes, montrent sensible aux problèmes des plus humbles. Même si « faire payer les riches » n'a pas été un de ses objectifs avérés, il a, comme ses prédécesseurs, protégé les petits ruraux aux dires de l'épigraphie, et si, bien des mesures prises en son nom ont été portées au crédit de sa mère et de ses juristes, ce fut sans en apporter la moindre preuve, la signature impériale ne pouvant relever de la simple formalité. Au premier rang, bien sûr, l'Édit qui, sans être forcément « révolutionnaire », n'enregistre pas moins le changement de paradigme qu'opère le passage décisif « de la cité conquérante, puis fédératrice à un État unificateur », évoqué par Jean-Michel Carrié.

De fait, s'il est légitime de mettre en évidence la part du guerrier, l'intérêt direct du prince pour les questions socio-politiques, bien vu ici et perceptible en filigrane jusque dans les témoignages de ses opposants, doit se comprendre dans une vision ample des besoins de l'Empire, affronté aux mouvements inédits des peuples extérieurs, unis notamment dans la nouvelle ligue des Alamans, et aux difficultés accrues de défense auxquelles répondent les partages de province. Caracalla n'est pas réductible à l'image exclusive du *propugnator** obnubilé par la fureur guerrière, du vainqueur en continu, honoré par tant de célébrations officielles et de reconnaissances privées qui ont sanctionné les campagnes débutées au côté de son père et poursuivies sans relâche. Si celui qui est aussi salué comme *pacator Orbis** a tenté de faire baisser la tension en Bretagne, l'engagement s'est intensifié sur les autres fronts avec cet empereur en marche permanente sur les frontières, préoccupé d'assurer une défense qui explose les coûts des dépenses militaires. Au reste, les critiques dépassent le seul champ financier quand la professionnalisation accrue de l'armée, la promotion d'officiers compétents sortis du rang et venus de milieux modestes, l'amélioration des conditions de vie des soldats et l'augmentation de la solde, réponses adaptées aux exigences nouvelles, se font aux dépens du personnel sénatorial et accompagnent un mouvement de promotion sociale sensible dans tous les rouages de l'État. Ces mesures de meilleure et saine gestion, n'étaient ni comprises ni acceptées par les milieux sénatoriaux auxquels échappaient nombre de charges et d'honneurs dans un empire et un monde qui changeaient. Car la défense et la sécurité des frontières passa aussi en Germanie, outre la poursuite d'une ferme consolidation du *limes*, par la distribution de subsides pour acheter une paix négociée. Mais cette pratique diplomatique, déjà reprochée aux Antonins*, trop peu glorieuse et onéreuse, a assuré cette fois encore, comme avec Commode, deux décennies de calme sur le front rhéno-danubien. En revanche, le retour en Orient « dans les pas d'Alexandre » n'a clairement pas rempli les attentes du prince et on voit bien ici comment « le périple asiatique » reste entaché des « malheurs d'Alexandrie », tant exploités contre le prince. Quant à la reprise d'offensive, en échec face aux Parthes, elle s'abîme dans ces lieux de la plus sinistre mémoire pour les Romains qu'est toujours Carrhes depuis l'humiliation de Crassus.

Alors, « derrière l'empereur » quel homme, mort à 29 ans après 6 ans de règne ? La démarche adoptée, qui suit Caracalla à pas bien mesurés depuis la petite enfance, éclaire autrement la personnalité de l'empereur et certaines des failles qui ont tant retenu les auteurs anciens. La fresque précise et documentée permet de prendre la mesure des conditions, plus difficiles qu'il n'y paraît, dans lesquelles a grandi le prince. Entre les voyages chaotiques des armées en campagne, les leçons de maîtres savants et l'adulation de courtisans zélés, souvent avides de pouvoir, tel son beau-père, artisan du mariage précoce, rien n'a contribué à la stabilité sereine d'un jeune homme, associé au pouvoir suprême à 10 ans, marié à 14, et qui dénonce à 17 la trahison de son très puissant beau-père, bien indicative des rivalités et intrigues de cour qui se nouent autour du pouvoir. L'ambiance est campée où s'est construite une personnalité, habitée par une anxiété apparemment pathologique, hypocondriaque, peut-être frappé par « la mystérieuse maladie » qui a conduit Caracalla à chercher les secours des dieux guérisseurs, à fréquenter leurs sanctuaires, de l'Apollon Grannos de Rhétie à l'Asclépios de Pergame.

Pourtant, quand vient « l'Épilogue », s'impose le constat que « derrière l'homme, un chef d'État » a existé et œuvré. Certes le titre interroge d'emblée la portée à la fois politique et philosophique de la mesure phare du règne mais aussi le concept d'universel, aujourd'hui tant critiqué pour avoir servi, et servir encore, de mauvaises causes. Brandi par les entreprises impérialistes, des colonisations à la mondialisation néo-libérale, avec toutes les formes de domination qu'elles véhiculent toujours, en contradiction avec les valeurs libératrices et émancipatrices dont il est porteur. Qu'en est-il réellement de l'extension maximale de la citoyenneté, donnée par le pouvoir romain ? De ce véritable cas de laboratoire, malgré les lacunes documentaires ?

L'interprétation malveillante qui a voulu la réduire à une mesure fiscale n'entame pas la force symbolique et politique de l'extension du droit de citoyenneté, qui prend acte des mutations advenues et achève un processus pluriséculaire d'intégration. Quand s'accomplit à la fois la structuration de l'État aux dépens du Sénat, l'humanisation du droit, réalisée au fil de plusieurs lois, la constitution antonine participe, comme l'a montré Jean-Pierre Coriat, de la création d'un droit impérial sous des

princes législateurs. La mesure intervient dans un empire profondément multiculturel à un moment où la romanisation a certes déjà uniformisé bien des pratiques et rapproché les mentalités au fil de politiques municipales dont l'efficacité n'a toutefois pas éliminé les identités locales restées fort vivaces dans ce monde éminemment rural. Or l'affirmation de l'universalité de la citoyenneté romaine – privilège longtemps convoité par la plupart des provinciaux – est enregistrée par l'Édit comme allant de pair avec la reconnaissance de particularismes et de la diversité intégrante de la société impériale. En cela, l'Édit de Caracalla ne peut se réduire à une banale mesure de cohérence politique mais relève bien de l'universel.

Si le point d'interrogation du titre restreint à juste raison l'universalité de la mesure, valable dans les seules limites du monde romain, pointant les contradictions engluées dans l'affrontement sans frontière avec les peuples extérieurs, ces « barbares » jugés si dangereux et enclins à entrer dans l'empire, elle n'intègre pas moins la conception des néo-stoïciens, partagée par nombre de juristes impériaux, pour qui tous les hommes sont unis dans une citoyenneté universelle.

Monique Clavel-Lévêque

Professeur émérite d'histoire de l'Antiquité. Spécialiste des rapports sociaux dans l'Antiquité classique et pionnière de l'étude des paysages antiques et des cadastres grecs et romains, Monique Clavel-Lévêque a publié notamment, *L'Empire en jeux*, aux éditions du CNRS et, en collaboration avec Laure Lévêque, *Rome et l'histoire: quand le mythe fait écran*, aux éditions L'Harmattan.

AVANT-PROPOS

Dix-huit siècles après sa mort, le nom de l'empereur romain Caracalla est tombé dans l'oubli. Pour le grand public, il n'évoque au mieux que les gigantesques thermes de Rome qui accueillent chaque été un festival d'opéra ; pour les amateurs d'histoire, un tyran dont la folie et la cruauté n'auraient d'égales que celles de Caligula ou de Commode. De ses six années de règne en effet, ses biographes, n'ont retenu qu'une série de meurtres, de guerres et de délires mégalomaniaques. Qu'on en juge.

Né à Lyon le 4 avril 188, d'un notable africain et d'une princesse syrienne, élevé avec son frère cadet Géta, à l'ombre des légions du front Est de l'Empire, Caracalla accède à la notoriété publique lorsque son père Septime Sévère devient empereur. Adolescent vicieux, selon ses biographes, il mène à Rome une existence dissolue, déteste l'épouse qu'on lui a donnée et voue une haine féroce à son beau-père, le préfet du prétoire Plautianus. Il abomine également son cadet, Géta, avec lequel il ne cesse de se quereller. À 16 ans, il fait assassiner Plautianus et dans la foulée exiler sa jeune épouse dans l'île de Lipari. Devenu empereur, il se débarrasse traîtreusement de Géta et pour faire bonne mesure ordonne à ses tueurs d'éliminer les partisans et les amis de son frère. 20 000 personnes auraient ainsi perdu la vie. Doté maintenant de la toute-puissance, Caracalla aurait multiplié les crimes et les sacrilèges, violé une vestale et fait enterrer vives trois vierges sacrées. Saisi par l'hybris, il s'imagine alors en nouvel Alexandre et rêve de conquérir l'Orient. Pour s'attacher les soldats qui l'adorent, il ruine les cités et les riches sénateurs tandis que ses agents secrets et ses délateurs font régner la terreur. Irrité par les quolibets des habitants d'Alexandrie qui moquent sa prétention à imiter le Conquérant et l'accusent de coucher avec sa mère, il fait massacrer des centaines d'éphèbes et des milliers d'habitants et livre la ville à la soldatesque. Lorsqu'il meurt à son tour, le 8 avril 217, victime d'une conjuration, il évite de peu la *damnatio memoriae*^{*}, l'effacement de la mémoire, que ses nombreux ennemis réclamaient.

Influencé par ces visions shakespeariennes, j'ai moi-même, dans deux romans situés à l'époque des Sévères, dressé le portrait d'un monstre. Cependant, au fil de mes lectures et de mon intérêt grandissant pour cette dynastie singulière, j'ai rapidement constaté que l'image stéréotypée du « monstre ausonien » (c'est-à-dire « romain » ou « italien »), comme le surnomme l'un de ses biographes antiques, avait été fabriquée par un groupe d'hommes puissants, souvent séditieux, acharnés à défendre bec et ongles leurs privilèges au détriment des classes populaires.

A contrario du portrait peint au vitriol par les historiens de l'Antiquité, des chercheurs, de plus en plus nombreux, proposent en effet aujourd'hui une image de Caracalla différente et beaucoup plus nuancée que celle léguée par l'historiographie traditionnelle d'inspiration sénatoriale.

Comme son père avant lui, cet empereur a hérité d'une situation difficile. Lorsqu'il accède à la pourpre en 211, une épidémie a décimé 10 à 20 % de la population. Les barbares poussent aux frontières et les grandes familles sénatoriales, qui refusent de participer à la dépense publique, complotent. En dépit de ces aléas, Caracalla, à peine âgé de 23 ans, tente courageusement de redresser la situation. Car contrairement à la légende ce prince, qualifié d'irascible et brutal, fut aussi un empereur novateur, cultivé et attentif au sort de ses sujets. Excellent militaire, ses campagnes assurèrent, au moins sur les frontières de l'Est menacées par les barbares, vingt années de paix. Dans le domaine religieux, si important pour l'homme antique, Caracalla, très apprécié du peuple juif, se montra tolérant à l'égard des chrétiens. Intéressé par le droit, il valida des propositions de lois plus humaines élaborées par de grands juristes. Passionné jusqu'à l'excès par la personnalité d'Alexandre de Macédoine, il forma le grand dessein de constituer, en englobant l'Empire Parthe, une monarchie universelle garante de paix et de prospérité. Enfin, il promulga une loi révolutionnaire : la constitution antonine, plus connue sous le nom d'Édit de Caracalla, qui accorda en 212 la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'Empire.

De nombreux chercheurs, aujourd'hui, tentent d'expliquer les « crimes » de Caracalla en les replaçant dans leur contexte historique ou de mettre en lumière des traits de caractère qu'on ne s'attendait pas à